

## Mobilité douce

**De nouveaux engins de déplacement apparaissent et les habitudes des ménages belges se modifient. Cependant, les Belges ne sont pas toujours conscients que leur contrat d'assurance n'est pas adapté ou n'est pas optimal pour ces deux roues.**

Ethias a passé le marché au peigne fin. Sur base de constats du marché, d'une enquête et de réflexions, l'assureur s'adapte à cette évolution.

### Les habitudes des ménages changent-elles ? Analyse du paysage belge de la mobilité douce

Selon une étude menée par le bureau d'étude Listen en novembre 2017, sur base d'un échantillon représentatif de la population belge. Voici les grandes tendances de la mobilité douce

#### Combien de vélos possède un ménage belge ?

En 2017, l'étude met en évidence que 79% des ménages belges possèdent au moins un vélo. En moyenne, un ménage belge détient 2,4 vélos. Cela signifie que plus de 10.000.000 de vélos seraient en circulation en Belgique.

Certains profils de ménages voient cette moyenne augmenter : ceux de plus de 3 personnes (3,2 vélos), ceux avec des enfants (3,2) et ceux dont les parents ont entre 34 et 54 ans (2,9).

#### Quels types de deux roues ?

45 % sont électriques (avec assistance au pédalage et à moteur autonome) acquis principalement par les quadra/quinquagénaires.

#### Quid de la catégorie : « nouveaux engins de déplacement de mobilité douce » ?

7% des Belges possèdent un nouvel engin de déplacement. Les hoverboards (57%) et les trottinettes électriques (33%) représentent la majorité de ces nouveaux objets, qui sont principalement utilisés par des jeunes (âge moyen : 19 ans) pour se détendre, et non pas pour se déplacer quotidiennement.

91% des achats de ces nouveaux engins ont été réalisés au cours des 3 dernières années (2015-2017). La valeur des nouveaux engins est élevée : 287 € en moyenne.

#### Et demain, qui est-il prêt à enfourcher son vélo et à renoncer à sa voiture ?

Parmi les Belges possédant une voiture, 23% disent avoir l'intention de renoncer à leur voiture et à se déplacer davantage en vélo dans le futur. 53 % n'y renonceront pas !

## Les mésaventures des cyclistes...

**Au cours de ces 24 derniers mois :**

### 8% des ménages ont été victimes du vol d'un vélo.

Majoritairement ce sont les vélos de ville qui sont dérobés (dans 2 cas sur 3). Pour plus de la moitié des vols, la victime avait moins de 30 ans au moment des faits. Les vols sont plus fréquents dans le nord du pays, ce que l'on peut lier à une utilisation plus courante.

### 18% des ménages ont subi un dégât matériel.

Des soucis plus fréquents dans le nord du pays vu également la fréquence d'utilisation plus marquée. Dans 86% des cas, le cycliste était seul en cause. Dans plus de 2/3 des cas, les dégâts sont causés aux vélos de ville ; dans 1 cas sur 9, il s'agit d'un e-bike. Dans plus de la moitié des cas, l'utilisateur est âgé de plus de 40 ans

### Dans 13% des ménages, un des membres a été blessé suite à une chute à vélo.

Le montant des frais médicaux s'élève en moyenne à 492 euros. Pour plus d'un tiers des blessures, la victime avait plus de 55 ans. Ces blessures sont plus fréquentes sur les vélos de course et les e-bikes. En cause probablement : la vitesse !

### En 2017 :

9% des ménages auraient pu faire appel à un service d'assistance. Dans 48% des cas, il s'agissait d'une crevaison. Les vélos de ville et les e-bikes sont plus concernés par ces besoins d'assistance. Dans plus d'un tiers des cas, la personne qui avait besoin d'assistance était âgée de plus de 55 ans.

**Le type de sinistre dépend donc fortement du type de vélo, de la valeur du vélo, du profil d'utilisateur, de son utilisation et de sa fréquence d'utilisation.**

## Les Belges sont-ils correctement assurés pour leurs deux roues ?

Certains utilisateurs de vélos électriques (ou de ville), de trottinettes, mono-roues, hoverboards, gyropodes, skateboards, ou autres nouveaux engins de déplacement de mobilité douce ignorent qu'ils ne sont pas assurés de manière optimale. De plus, ces nouveaux engins sont onéreux.

L'étude Listen montre que seuls 7 % des Belges qui possèdent un vélo ou qui ont subi un vol au cours des 24 derniers mois ont souscrit un produit d'assurance spécifique vélo, qu'il s'agisse d'une couverture en cas de vol, dégâts matériels, assurance corporelle ou assistance.

- D'autre part, la législation n'a pas encore eu le temps de s'adapter à l'apparition de ces nouveaux moyens de déplacement. Les vélos électriques équipés d'un "bouton piéton" – qui permet de faire avancer le vélo sans pédaler – tombent dans la catégorie des véhicules à moteur et doivent donc être assurés. Tout comme une voiture, ils doivent disposer d'une **assurance responsabilité civile obligatoire**, qui dédommage les victimes en cas de dégât corporel ou matériel provoqué par le cycliste. Il en va de même pour les nouveaux engins de déplacement qui peuvent avancer seuls grâce à un moteur, c'est-à-dire des hoverboards, trottinettes électriques, mono-roues,...
- **Cette législation est souvent méconnue des utilisateurs.** Ce qui constitue un véritable danger puisque ces utilisateurs ne sont pas protégés par rapport aux dommages qu'ils peuvent causer à des tiers en utilisant ces nouveaux engins de déplacement.

C'est pour cela que depuis le 15 mars 2018, tous les engins de déplacement de la mobilité douce jusque 45km/h ainsi que les chaises roulantes électriques sont couverts gratuitement dans notre assurance Familiale pour les garanties Responsabilité Civile et Protection Juridique. Votre enfant

renverse une personne âgée avec son hoverboard ou percute une voiture garée? L'assurance familiale Ethias interviendra.

## **Seule Ethias propose d'assurer les utilisateurs de ces nouveaux deux roues en fonction de leurs besoins spécifiques**

**Ethias Bike & More, une solution pour tous les types d'engins de déplacement de mobilité douce, vélos classiques, vélos électriques, hoverboards, mono-roues, trottinettes,... :**

La multitude d'engins de déplacement de mobilité douce ainsi que l'engouement croissant pour les nouveaux engins - comme dernièrement le skateboard électrique - a poussé Ethias à offrir cette assurance, peu importe le moyen de déplacement tant que ce soit de la mobilité douce. L'utilisateur en ressent le besoin ? Ces différentes assurances lui sont accessibles.

**Ethias Bike & More, un produit qui n'impose pas un package d'assurances mais un choix d'assurances à la carte en fonction des besoins des utilisateurs :**

Vol, dégâts matériels (dégât partiel ou total), assurance corporelle conducteur & passagers (pour les vélos avec siège enfant par exemple), assistance dépannage en Belgique.

**Ethias Bike & More peut-être souscrit à 100% en ligne**

Tout comme une dizaine d'autres assurances (familiale, auto, locataire,...) : une première sur le marché belge.

**Ethias, assureur engagé dans la mobilité douce**

Ethias est un assureur socialement responsable, conscient des évolutions en matière de mobilité, qu'il souhaite soutenir et encourager, en montrant lui-même l'exemple. En 2017, Ethias a d'ailleurs décroché pour la 2<sup>ème</sup> fois consécutive le label 5 étoiles décerné par l'opération « Tous vélo actifs ».